



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2025

**OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS LIMITROPHES DU CIMETIÈRE DE SAINT-PIERRE –
PARCELLES AH 517-519-376 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 18.953 M²**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT
Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme GIACHINO Lisa – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. RICHELME Jean-Marc.



Mme OBELISCO Francine a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 21 Mai 2025.
Délibération N° DM_20250521N042

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS LIMITROPHES DU CIMETIÈRE DE SAINT-PIERRE – PARCELLES AH 517-519-376 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 18.953 M²

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que Madame CHARLES GERVAIS Catherine – suite au décès de son père Monsieur DUCHENE-RICHAUD Jean-Pierre – a sollicité la Commune, pour l'acquisition les terrains composés de 3 parcelles situées en continuité du cimetière de Saint-Pierre d'une superficie totale de 18.953 M².

Il fait savoir :

- Qu'après différents contacts, la Commune a fait savoir qu'elle souhaitait se porter acquéreur de ces parcelles,
- Que Madame CHARLES GERVAIS Catherine a proposé la cession de ces terrains au prix de 21.000,00 Euros, prix correspondant à l'estimation facultative de France Domaine,
- Que cela permettrait à la Commune de pouvoir maîtriser l'emprise foncière du terrain attenant au cimetière mais également attenant à la rive ouest de la Durance (voir plan joint),
- Que ces terrains sont situés en zone N du Plan Local d'urbanisme, classés en Corridors Ecologiques. Ils supportent la servitude des cimetières et sont desservis par le chemin de Saint-Pierre.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal, les conditions financières étant très satisfaisantes pour la Commune :

- **D'APPROUVER** l'acquisition des terrains d'une superficie totale de 18.953 M², cadastré AH 517-519-379, au prix de 21.000,00 euros, auxquelles s'ajoutent les frais notariés à la charge de la Commune,
- et, dans l'affirmative, **DE L'AUTORISER** à signer l'acte à intervenir, rédigé par l'étude de Maître DEGIOANNI Christophe, notaire de la Commune en participation avec Maître BENITA Béatrice, notaire de Madame CHARLES GERVAIS Catherine.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'acquisition des terrains d'une superficie totale de 18.953 M², cadastré AH 517-519-379, au prix de 21.000,00 euros, auxquelles s'ajoutent les frais notariés à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, rédigé par l'étude de Maître DEGIOANNI Christophe, notaire de la Commune en participation avec Maître BENITA Béatrice, notaire de Madame CHARLES GERVAIS Catherine.

<p>PUBLIE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> 
--	--